

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 mai 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre du grand projet urbain de Vaulx en Velin, monsieur le directeur de la logistique et des bâtiments vient de me transmettre un projet de dossier de consultation des entrepreneurs relatif à la requalification des espaces extérieurs du quartier de la Thibaude à Vaulx en Velin.

L'avant-projet définitif ainsi que le financement de l'opération ont été approuvés par le conseil de communauté le 20 avril 1998.

Le coût global de l'opération, toutes dépenses confondues, est estimé à 43 MF TTC.

Les travaux pourraient faire l'objet de deux consultations distinctes et simultanées pour les travaux d'infrastructure et de bâtiment.

Ces consultations pourraient être traitées par marchés séparés sur appel d'offres ouvert, en application des articles 295 à 298 du code des marchés publics.

Ils seraient répartis en deux groupes suivants les lots définis comme suit :

groupe infrastructure :

- lot n° 1 : terrassement, voirie,
- lot n° 2 : assainissement,
- lot n° 3 : éclairage public,
- lot n° 4 : plantations, arrosage, forage, fontainerie, clôtures légères,
- lot n° 5 : mobilier urbain, jeux d'enfants,
- lot n° 6 : serrurerie.

groupe bâtiment :

- lot n° 1 : démolition,
- lot n° 2 : terrassement,
- lot n° 3 : maçonnerie,
- lot n° 4 : serrurerie,
- lot n° 5 : électricité,
- lot n° 6 : étanchéité.

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a donné un avis favorable le 27 avril 1998 sur la procédure proposée ci-dessus.

Cette opération a donné lieu à un contrat de maîtrise d'oeuvre confié au groupement solidaire In Situ-Bréa-Dumetier-Matté portant sur les deux groupes d'ouvrages précités et d'un montant initial de 2 122 176 F HT, soit 2 559 344,26 F TTC.

Ce montant avait été établi sur la base de l'étude de définition réalisée par In Situ en avril 1996 et en prenant en compte les estimations de travaux suivantes :

- groupe infrastructure
- groupe bâtiment

14 650 000 F HT

9 000 000 F HT

Au stade de l'avant-projet définitif et compte tenu de l'évolution du projet, les estimations de travaux ont été portées à :

- groupe infrastructure	20 112 000 F HT
- groupe bâtiment	9 630 000 F HT

L'augmentation de l'estimation des travaux résulte d'une évolution du programme de l'opération portant, notamment, sur la démolition complète et la reconstruction des trois groupes de garages, sur le traitement des surfaces des droits à construire non pris en compte initialement, sur la mise en oeuvre des abris de jardin et l'aménagement d'un transformateur EDF de quartier en rez-de-chaussée d'un immeuble d'habitations de l'OPAC du Grand Lyon.

Les honoraires de maîtrise d'oeuvre recalculés sur la base de ces nouveaux montants hors taxes de travaux s'élèvent à :

- groupe infrastructure	1 533 447,42 F
- groupe bâtiment	792 826,45 F
- missions complémentaires pour communication et assistance maîtrise d'ouvrage chantier (montant inchangé)	200 000,00 F
- total HT des honoraires de maîtrise d'oeuvre	2 526 273,87 F
- total TTC	3 046 686,29 F

Le total de ces honoraires supplémentaires s'élèverait donc à 404 097,87 F HT, soit 487 342,03 F TTC.

Pour prendre en compte cette augmentation, il conviendrait d'établir un avenant au marché de maîtrise d'oeuvre.

Cette dépense porterait le marché du groupement solidaire des concepteurs In Situ-Bréa-Dumetier-Matté de la somme de 2 559 344,26 F TTC à la somme de 3 046 686,29 F TTC, augmentation compatible avec le montant de l'opération.

La commission permanente d'appel d'offres a donné un avis favorable et motivé à ce projet d'avenant lors de sa réunion le 15 avril 1998 ;

B - Propose de délibérer en conséquence ;

Vu lesdits dossier de consultation des entrepreneurs et avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre n° 971035Y ;

Vu sa délibération en date du 20 avril 1998 ;

Vu les articles 295 à 298 du code des marchés publics ;

Vu l'avis favorable et motivé de la commission permanente d'appel d'offres en date du 15 avril 1998 ;

Où l'avis de ses commissions domaine et administration générale, finances et programmation et urbanisme, habitat et développement social ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - le dossier de consultation des entrepreneurs qui lui est présenté,
- b) - l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre n° 971035Y.

2° - Décide que les marchés de travaux seront traités par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 295 à 298 du code des marchés publics.

3° - Autorise monsieur le président à signer :

a) - les marchés de travaux ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents dans la limite des crédits budgétaires affectés à l'opération, soit 43 MF TTC,

b) - l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre n° 971035Y.

4° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 1998 et suivants - compte 458 127 - fonction 66 - centre budgétaire 6 500 - centre de gestion 432 000 - opération 0060 - sous-opération 003 -

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,